



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

Fête des Ponts Incidences sur le stationnement et la circulation : du 12 au 16 juin

À l'occasion de la Fête des Ponts qui aura lieu du vendredi 13 au dimanche 15 juin quai Louis-Goujaud et sur les bords de Vienne, des incidences sur le stationnement et la circulation auront lieu du 12 au 16 juin.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit du 12 juin à 20h au 16 juin à 6h :

- Quai Louis-Goujaud
- Port du Naveix (entre et dans le sens avenue Jean-Gagnant > quai Louis-Goujaud)
- Port du Naveix (entre et dans le sens quai Louis-Goujaud > rue Victor-Duruy)
- Boulevard des Petits Carmes (entre la rue du Masgoulet et le quai Louis-Goujaud)
- Rue du Clos Sainte-Marie (en face et entre la rue Traversière du Clos Sainte-Marie et le n° 11 de la rue du Clos Sainte-Marie)
- Rue du Pont Saint-Etienne

Le 13 juin de 16h à 22h, à l'occasion du Trail Urbain des Ponticauds :

- Place de Compostelle
- Rue Fontbonne
- Rue Belair
- Rue Froissart
- Rue du Clos Sainte-Marie
- Rue du Clos Jargot

Du 14 juin à 21h au 15 juin à 2h, à l'occasion du feu d'artifice :

- Pont Neuf
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (entre le Pont Neuf et la rue Henri-Dumont)
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (entre et dans le sens rue de Toulouse > rue Henri-Dumont)
- Place de Compostelle
- Rue du Clos Sainte-Marie



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

CIRCULATION

La circulation des véhicules sera provisoirement interdite du 12 juin à 20h au 16 juin à 6h :

- Quai Louis-Goujaud
- Port du Naveix (entre et dans le sens avenue Jean-Gagnant > quai Louis-Goujaud)
- Port du Naveix (entre et dans le sens quai Louis-Goujaud > rue Victor-Duruy)
- Boulevard des Petits Carmes (entre la rue du Masgoulet et le quai Louis-Goujaud)
- Rue Olivier-Messiaen
- Avenue Jean-Gagnant (dans le sens port du Naveix > rue Victor-Duruy, le tourne à gauche sera neutralisé)
- Rue Pierre-Boulez (entre et dans le sens de l'avenue des Casseaux et la rue Olivier Messiaen sauf pour l'accès au Crédit Agricole Centre Ouest)

Par conséquent, l'impasse des Lezes sera **mise en impasse** du côté de la rue Olivier-Messiaen. À cette même occasion, les **feux de trafic seront mis aux clignotants** dans le carrefour Proudhon.

De plus, les véhicules sortant du parking rue Victor-Duruy (coté Vienne) auront **l'obligation de tourner à droite** en direction du Palais-sur-Vienne **ou d'aller tout droit** rue Victor-Duruy.

Les véhicules circulant rue Victor-Duruy (coté Mac Do) au débouché du Port du Naveix auront **l'obligation de tourner à gauche** en direction du Palais sur Vienne **ou d'aller tout droit** en direction du parking de la base nautique.

Les véhicules circulant Port du Naveix en direction du quai Louis-Goujaud seront **déviés par l'avenue Jean-Gagnant**.

Les véhicules circulant sur la RN520 dans le sens Aix-sur-Vienne > Le Palais-sur-Vienne seront **déviés par l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - A20 - Sortie 33**.

La rue du Pont Saint-Etienne sera exceptionnellement mise en double sens de circulation.

Le 13 juin de 19h à 22h, à l'occasion du Trail Urbain des Ponticauds :

- Place de Compostelle
- Rue de Soudanas
- Rue Froissart
- Avenue du Sablard (entre la rue de Panazol et la place de Compostelle)
- Rue du Puy Lannaud (entre l'avenue du Sablard et la rue Legouve)
- Rue Edmond-About (entre la rue du Puy lannaud et la rue Désirée)



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 6 juin 2025

- Rue et impasse du Clos Jargot
- Rue Eugène Varlin (entre la rue Legouve et la rue Capitaine Viguiier)
- Rue Fontbonne
- Rue Belair
- Rue Henri-Dumont
- Rue Traversière du Clos Sainte-Marie
- Rue du Clos Sainte-Marie
- Rampe du Pont Neuf
- Pont Neuf (neutralisation de la voie de droite entre et dans le sens rue Henri- Dumont > quai Louis-Goujaud. Par conséquent l'arrêt de bus sera provisoirement fermé)

De plus, les véhicules arrivant de la rue Capitaine Viguiier, au débouché de la rue Eugène-Varlin, auront **l'obligation de tourner à gauche.**

Du 14 juin à 21h au 15 juin à 2h, à l'occasion du feu d'artifice :

- Pont Neuf
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (entre le Pont Neuf et la rue Henri-Dumont)
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (entre et dans le sens rue de Toulouse > rue Henri-Dumont)
- Place de Compostelle
- Rue du Clos Sainte-Marie

De plus, les véhicules circulant rue Henri-Dumont et rue Engène-Varlin, en direction de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny auront **l'obligation de tourner à gauche.**

Les véhicules circulant quai Saint-Martial en direction du Pont Neuf seront **déviés par l'avenue Georges-Dumas.**

Les véhicules circulant avenue Georges-Dumas en direction du Pont Neuf seront **déviés par le quai Saint-Martial.**

Les véhicules circulant avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny en direction du Pont Neuf seront **déviés par la route de Toulouse.**

3

Contact presse Ville de Limoges :

Émilie BETOUL

Attachée de presse

05 55 45 63 02 / emilie.betoul@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges